

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCOLE INCLUSIVE - (N° 1598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 36

présenté par
Mme Cazebonne et Mme Piron

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.